

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1 Identificateur de produit**

- | | |
|-----------------------------------|-----------------------|
| - Nom commercial | CEROX® 2610 |
| - No.-CE | 909-701-4 |
| - REACH : Numéro d'enregistrement | 01-2119541810-46-0000 |

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisations de la Substance/du Mélange**

- Polissage du verre.
- Céramique.
- Fabrication de pulpe, papier et produits papetiers
- Formulation [mélange] de préparations et/ ou reconditionnement (sauf alliages)
- Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques, p. ex. plâtre, ciment
- Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques, équipements électriques

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Société**

RHODIA OPERATIONS
Z.I. 26 rue Chef de Baie
17041 La Rochelle Cedex 1 - France
Tel : +33 (0)5.46.68.34.56
Baotou Solvay Rare Earth Co., Ltd.
Wanshuiquan, Baotou, Inner Mongolia, China
Tel.: +86 472 790 2050

Adresse e-mail

manager.sds@solvay.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+33 1 7211 0003 [CareChem 24]

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification (Règlement (CE) No 1272/2008)**

- Le produit n'est pas classé comme dangereux conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008.

2.2 Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) No 1272/2008**

- Le produit n'est pas classé comme dangereux conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008.

2.3 Autres dangers qui ne nécessitent pas une classification

- Ne présente PAS de danger particulier d'incendie ou d'explosion.

Résultats des évaluations PBT et vPvB

- Non applicable (substance inorganique)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.1 Substance**

- Nature chimique mélange réactionnel à base de composé(s) de terre(s) rare(s)

Informations sur les Composants et les Impuretés

Nom Chimique	Numéro d'identification	Classification Règlement (CE) No 1272/2008	Concentration [%]
Composants non dangereux			
Reaction Mass Of Cerium Dioxide And Lanthanum Fluoride And Lanthanum Oxide		Non classé	80 - 100
		Numéro d'enregistrement: 01-2119541810-46-0000	
		auto classification	

3.2 Mélange

- Non applicable, le produit est une substance.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1 Description des premiers secours****Conseils généraux**

- Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

En cas d'inhalation

- En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone contaminée.
- Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau

- Laver avec de l'eau et du savon.
- Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.

En cas de contact avec les yeux

- Rincer à l'eau courante en maintenant les paupières bien écartées. (15 minutes au moins).
- Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin

En cas d'ingestion

- Si la victime est consciente, boire beaucoup d'eau.
- Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
- Demander conseil à un médecin.
- Ne pas laisser la victime sans surveillance.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- donnée non disponible

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- donnée non disponible

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

- Eau
- Mousse
- Non combustible.

- Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.
- Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

Moyens d'extinction inappropriés

- Aucun(e) à notre connaissance.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Non combustible.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers

- Gants
- En cas de poussière et/ou fumées respirables, utiliser un appareil de protection respiratoire autonome et impérativement un vêtement de protection contre les poussières.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Équipement de protection individuelle
- Appareil de protection respiratoire à filtre à particules (EN 143)
- Porter des gants appropriés.
- Lunettes de sécurité
- Pour plus d'informations, se reporter au § 8: "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

- Aucun effet nocif sur l'environnement n'est connu ou prévu dans des conditions normales d'utilisation.
- Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement

- Endiguer.

Récupération

- Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
- Balayer et déposer avec une pelle dans des réceptacles appropriés pour l'élimination.
- Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés.

Décontamination/nettoyage

- Laver abondamment à l'eau.

6.4 Référence à d'autres rubriques

- Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.
- La poussière doit être extraite directement à la source d'émission.
- Mettre en place un nettoyage systématique des locaux pour que les poussières ne s'accumulent pas sur les surfaces.
- Éviter le contact avec la peau et les yeux.
- Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

Mesures d'hygiène

- À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.
- Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Mesures techniques/Conditions de stockage**

- Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés.
- Stable dans des conditions normales.
- Pour garantir la qualité et les propriétés du produit, conserver :
- Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité.
- Conserver à l'écart de : Pas de restrictions particulières pour le stockage en commun.

Matériel d'emballage**Matière appropriée**

- Matières plastiques (polyéthylène).

Matière non-appropriée

- Aucun(e) à notre connaissance.

Remarques

- Conserver dans le conteneur d'origine.

Exigences pour les salles et les récipients de stockage

- Stable dans les conditions recommandées de stockage.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- donnée non disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle****Composants avec limites d'exposition professionnelle sur le lieu de travail**

Composants	Type de valeur	Valeur	Base
Poussières non spécifiques pour produits insolubles/inorganiques	VME	10 mg/m ³	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (INRS)
	Type d'exposition : Poussières - fraction inhalable		
	VME	5 mg/m ³	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (INRS)
	Type d'exposition : fraction respirable		

Dose dérivée sans effet (DNEL) / Dose dérivée avec effet minimum (DMEL)

Nom du produit	Population	Voie d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Durée d'exposition	Valeur	Remarques
Reaction Mass Of Cerium Dioxide And Lanthanum Fluoride And Lanthanum Oxide	Travailleurs	Dermale	Effets systémiques	Long terme	8,33 mg/kg p.c./jour	
		Inhalation	Effets systémiques	Long terme	3 mg/m3	
	Population générale	Dermale	Effets systémiques	Long terme	4,17 mg/kg p.c./jour	
		Inhalation	Effets systémiques	Long terme	1,5 mg/m3	
		Oral(e)	Effets systémiques	Long terme	4,17 mg/kg p.c./jour	

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Nom du produit	Compartiment	Valeur	Remarques
Reaction Mass Of Cerium Dioxide And Lanthanum Fluoride And Lanthanum Oxide	Eau douce		Pas de dérivation de PNEC car aucun effet néfaste n'est observé (approche qualitative).
	Eau de mer		Pas de dérivation de PNEC car aucun effet néfaste n'est observé (approche qualitative).
	Sédiment d'eau douce		Pas de dérivation de PNEC car aucun effet néfaste n'est observé (approche qualitative).
	Sédiment marin		Pas de dérivation de PNEC car les données sont insuffisantes ou non disponibles.
	Sol		Pas de dérivation de PNEC car aucun effet néfaste n'est observé (approche qualitative).
	STP		Pas de dérivation de PNEC car aucun effet néfaste n'est observé (approche qualitative).
	Oral (empoisonnement secondaire)		Pas de dérivation de PNEC car il n'y a pas de potentiel de bioaccumulation.

8.2 Contrôles de l'exposition**Mesures de contrôle****Mesures d'ordre technique**

- Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle.
- Évacuation locale
- La poussière doit être extraite directement à la source d'émission.

Mesures de protection individuelle**Protection respiratoire**

- Dans des conditions normales, en l'absence d'autres contaminants dans l'air, les dispositifs suivants devraient fournir une protection contre ce produit jusqu'aux conditions spécifiées par la norme locale appropriée (s) :
- Appareil de protection respiratoire à filtre à particules (EN 143)

Protection des mains

- En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants de protection.

Protection des yeux

- En cas de contact par projection:
- Lunettes de sécurité avec protections latérales

Protection de la peau et du corps

- Vêtements de protection à manches longues

Mesures d'hygiène

- À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.
- Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

Mesures de protection

- L'équipement de protection doit être sélectionné conformément aux standards CEN en vigueur et en concertation avec le fournisseur de l'équipement.
- La sélection de l'équipement individuel de protection approprié doit être basée sur une évaluation des caractéristiques de performance de l'équipement de protection en relation avec la(les tâche(s) à effectuer, les conditions ambiantes, la durée d'utilisation, et les risques et/ou les dangers potentiels qui peuvent être rencontrés pendant l'utilisation.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

- Aucun effet nocif sur l'environnement n'est connu ou prévu dans des conditions normales d'utilisation.
- Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<u>Aspect</u>	Forme: poudre
	État physique: solide
	Couleur: beige clair
	Taille des particules: < 5 µm
<u>Odeur</u>	Aucun(e).
<u>Seuil olfactif</u>	donnée non disponible
<u>pH</u>	Non applicable (produit insoluble).
	pKa: Non applicable

<u>Point de fusion/point de congélation</u>	Point/intervalle de fusion: > 500 °C Méthode: OCDE ligne directrice 102
<u>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</u>	: Non applicable (solide dont le point de fusion est > 300 °C)
<u>Point d'éclair</u>	Non applicable (substance inorganique)
<u>Taux d'évaporation (Acétate de butyle = 1)</u>	Non applicable
<u>Inflammabilité (solide, gaz)</u>	Ce produit n'est pas inflammable. Méthode: UE Ligne directrice A10
<u>Inflammabilité/Limite d'explosivité</u>	<u>Limite inférieure d'inflammabilité / d'explosion:</u> Non applicable, solide <u>Limite supérieure d'inflammabilité / d'explosion:</u> Non applicable, solide
<u>Température d'auto-inflammabilité</u>	> 500 °C Méthode: UE Ligne directrice A16
<u>Pression de vapeur</u>	Non applicable (solide dont le point de fusion est > 300 °C)
<u>Densité de vapeur</u>	Non applicable
<u>Masse volumique</u>	
<u>Densité relative</u>	6,8 (25 °C)
<u>Solubilité</u>	<u>Hydrosolubilité:</u> 2,23 µg/l (20 °C)Méthode: OCDE ligne directrice 105 insoluble <u>Solubilité dans d'autres solvants:</u> solvants organiques usuels. : insoluble
<u>Coefficient de partage: n-octanol/eau</u>	Non applicable (substance inorganique)
<u>Température de décomposition</u>	donnée non disponible
<u>Viscosité</u>	<u>Viscosité, dynamique</u> Non applicable, solide : <u>Viscosité, cinématique</u> Non applicable, solide
<u>Propriétés explosives</u>	Non explosif Méthode : UE Ligne directrice A14
<u>Propriétés comburantes</u>	Méthode: UE Ligne directrice A17 N'est pas considéré comme comburant.

9.2 Autres informations

Tension superficielle Non applicable (produit insoluble).

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité**

- donnée non disponible

10.2 Stabilité chimique

- Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

- Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
- Dissolution difficile dans les acides, à conduire avec précaution (nous consulter).

10.4 Conditions à éviter

- Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
- Éviter la formation de poussière.

10.5 Matières incompatibles

- Pas de réaction dangereuse connue avec les produits usuels.
- Acides forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

- On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë****Toxicité aiguë par voie orale**

DL50 oral : > 2.000 mg/kg - Rat , femelle
 Méthode: OCDE Ligne directrice 423
 N'est pas classé comme dangereux pour la toxicité orale aiguë selon le SGH.
 Aucune mortalité n'a été observée à cette dose.
 Aucun effet observé à cette dose ou concentration
 Rapports internes non publiés

DL50 : > 5.000 mg/kg - Rat

Toxicité aiguë par inhalation

Par analogie

CL50 - 4 h > 5,05 mg/l - Rat , mâle et femelle
 Méthode: OCDE ligne directrice 403
 N'est pas classé comme dangereux pour la toxicité aiguë par inhalation selon le SGH.
 Aucune mortalité n'a été observée à cette concentration.
 Aucun effet observé à cette dose ou concentration
 Rapports internes non publiés

Toxicité aiguë par voie cutanée

Par analogie

DL50 > 2.000 mg/kg - Rat , mâle et femelle
 Méthode: OCDE ligne directrice 402
 N'est pas classé comme dangereux pour la toxicité dermale aiguë selon le SGH.
 Aucune mortalité n'a été observée à cette dose.
 Aucun effet observé à cette dose ou concentration
 Rapports internes non publiés

Toxicité aiguë (autres voies d'administration)

donnée non disponible

<u>Corrosion cutanée/irritation cutanée</u>	<p>Lapin Pas d'irritation de la peau Méthode: selon une méthode standardisée</p> <p>Non classé irritant pour la peau Rapports internes non publiés</p>
<u>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</u>	<p>Par analogie</p> <p>Lapin Pas d'irritation des yeux Méthode: selon une méthode standardisée</p> <p>Non classé irritant pour les yeux Rapports internes non publiés Données bibliographiques</p>
<u>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</u>	<p>test de Magnusson et Kligman - Cochon d'Inde Ne provoque pas de sensibilisation de la peau. Méthode: OCDE ligne directrice 406 Rapports internes non publiés</p>
<u>Mutagenicité</u>	
Génotoxicité in vitro	<p>Mutagenicité: Essai de mutation réverse sur Salmonella typhimurium avec ou sans activation métabolique négatif Méthode: OCDE ligne directrice 471 Rapports internes non publiés</p> <p>Par analogie</p> <p>Étude in vitro de mutations géniques sur cellules de mammifères Souche: Fibroblastes de hamster chinois avec ou sans activation métabolique négatif Méthode: OCDE Ligne directrice 476 Rapports internes non publiés</p>
Génotoxicité in vivo	<p>Par analogie</p> <p>Test micronoyau in vivo - Souris mâle et femelle Oral(e) Méthode: OCDE Ligne directrice 474 négatif Gavage Rapports internes non publiés</p>
<u>Cancérogénicité</u>	<p>donnée non disponible</p>

Toxicité pour la reproduction et le développement

Toxicité pour la reproduction/Fertilité	Par analogie Le produit n'est pas considéré comme présentant un effet sur la fertilité. Rapports internes non publiés Données bibliographiques
Toxicité pour le développement/Tératogénicité	Par analogie Le produit est considéré comme non tératogène. Rapports internes non publiés Données bibliographiques

STOT

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	La substance ou le mélange n'est pas classé comme matière toxique pour certains organes cibles (exposition unique) selon les critères SGH.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	La substance ou le mélange n'est pas classé comme matière toxique pour certains organes cibles (exposition répétée) selon les critères SGH.

Par analogie

Oral(e) - Rat , mâle et femelle
NOEL: 1000 mg/kg/jour
Méthode: OCDE Ligne directrice 422
Gavage
Pas de toxicité systémique observée
Rapports internes non publiés

Par analogie

Inhalation (aérosol) 90 jours - Rat , mâle et femelle
NOAEC: 5 mg/m³
Méthode: OCDE Ligne directrice 413
Pas de toxicité systémique observée
Rapports internes non publiés

<u>Toxicité par aspiration</u>	Non applicable
---------------------------------------	----------------

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité****Milieu aquatique**

Toxicité aiguë pour les poissons	LL50 - 96 h : > 100 mg/l - Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) Essai en semi-statique Substance d'essai: À saturation dans l'eau Méthode: OCDE ligne directrice 203 Aucune toxicité à la limite de solubilité Rapports internes non publiés
	NOEC - 96 h : > 100 mg/l - Brachydanio rerio (poisson zèbre) D'après les données sur les composants

Toxicité aiguë pour les daphnies et autres invertébrés aquatiques.	<p>LL50 - 48 h : > 100 mg/l - Daphnia magna (Grande daphnie) Essai en statique Substance d'essai: À saturation dans l'eau Méthode: OCDE Ligne directrice 202 Aucune toxicité à la limite de solubilité Rapports internes non publiés</p>
Toxicité pour les plantes aquatiques	<p>EL50 - 72 h : > 100 mg/l - Desmodemus subspicatus (algues vertes) Essai en statique Point limite: Taux de croissance Substance d'essai: À saturation dans l'eau Méthode: OCDE Ligne directrice 201 Aucune toxicité à la limite de solubilité appauvrissement en phosphate du milieu d'essai par complexation avec le produit testé Rapports internes non publiés</p>
Toxicité pour les microorganismes	<p>Par analogie</p> <p>NOEC - 3 h : >= 1.003,8 mg/l - boue activée Inhibition de la respiration Méthode: OCDE Ligne directrice 209 Rapports internes non publiés</p>
Toxicité chronique pour les poissons	donnée non disponible
Toxicité chronique pour les daphnies et autres invertébrés aquatiques.	<p>Par analogie</p> <p>Aucune toxicité à la limite de solubilité Rapports internes non publiés</p>
Toxicité chronique pour les plantes aquatiques	Le produit lui-même n'a pas été testé.
<u>Milieu terrestre</u>	
Toxicité pour les organismes vivant dans le sol	<p>Par analogie</p> <p>Ce produit n'a aucun effet néfaste connu sur les organismes du sol testés. Rapports internes non publiés</p>
Toxicité pour les plantes terrestres	<p>Par analogie</p> <p>Produit ne présentant pas d'effet néfaste connu sur la flore terrestre testée. Rapports internes non publiés</p>
<u>Facteur M</u>	
Reaction Mass Of Cerium Dioxide And Lanthanum Fluoride And Lanthanum Oxide	(Non applicable)

12.2 Persistance et dégradabilité**Dégradation abiotique**

Stabilité dans l'eau Non applicable (produit insoluble),.

Eliminations photochimique et physique donnée non disponible

Biodégradation

Biodégradabilité Non applicable (substance inorganique)

Evaluation de la dégradabilité Non applicable
inorganique

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage: n-octanol/eau Non applicable
inorganique

Facteur de bioconcentration (FBC) Par analogie
Non bioaccumulable.
Données bibliographiques

12.4 Mobilité dans le sol

Potentiel d'adsorption (Koc) Non applicable

Répartition connue entre les différents compartiments de l'environnement Compartiment cible ultime du produit : Sol

Compartiment cible ultime du produit : Sédiment

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB Non applicable (substance inorganique)

12.6 Autres effets néfastes donnée non disponible

Evaluation de l'écotoxicité

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique Aucune toxicité à la limite de solubilité

Toxicité chronique pour le milieu aquatique Aucune toxicité à la limite de solubilité

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets****Destruction/Élimination**

- Éliminer conformément à la réglementation locale en vigueur.

Précautions de nettoyage et d'élimination de l'emballage

- Nettoyage à l'eau froide.
- Éliminer conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**ADR**

non réglementé

RID

non réglementé

IMDG

non réglementé

IATA

non réglementé

ADN/ADNR

non réglementé

Note: Les prescriptions réglementaires reprises ci-dessus, sont celles en vigueur le jour de l'actualisation de la fiche. Mais, compte-tenu d'une évolution toujours possible des réglementations régissant le transport des matières dangereuses, il est conseillé de s'assurer de leur validité auprès de votre agence commerciale.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Maladies Professionnelles (R-461-3, France)

Tableau: 32 Affections professionnelles provoquées par le fluor, l'acide fluorhydrique et ses sels minéraux.

État actuel de notification

Informations sur les inventaires	Statut
United States TSCA Inventory	- Répertorié à l'inventaire
Canadian Domestic Substances List (DSL)	- Répertorié à l'inventaire
Australia Inventory of Chemical Substances (AICS)	- Répertorié à l'inventaire
Japan. CSCL - Inventory of Existing and New Chemical Substances	- Répertorié à l'inventaire
Korea. Korean Existing Chemicals Inventory (KECI)	- Répertorié à l'inventaire
China. Inventory of Existing Chemical Substances in China (IECSC)	- Répertorié à l'inventaire
Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances (PICCS)	- Un ou plusieurs composants non répertoriés à l'inventaire

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

- donnée non disponible

RUBRIQUE 16: Autres informations**signification des abréviations et acronymes utilisés**

- VME Valeur limite de moyenne d'exposition

Information supplémentaire

- Mélange au format CLP

NB: Dans ce document le séparateur numérique des milliers est le "." (point), le séparateur décimal est la "," (virgule).

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue d'aider l'utilisateur à mettre en œuvre les opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination du produit dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Elles complètent les notices techniques d'utilisation mais ne les remplacent pas. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Elles ne dispensent en aucun cas l'utilisateur de s'assurer qu'il est en conformité avec l'ensemble des textes réglementant son activité.